

COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2011

L'an deux mille onze, le 12 décembre, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 25 novembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de la Mairie sous la présidence de **M. André LAIGNEL**, Maire.

Etaient présents MM. André LAIGNEL, Dominique ROULLET, Mme Aline FOUASSIER, MM. Michel BOUGAULT, Jacques PERSONNE, Mme Joséphine MOREAU, MM. Gérard SADOIS, Jean-Charles PAILLARD Maires-Adjointes, Mmes Carol LE STRAT, Anne-Marie ADAM, MM. Patrick SOIDET, Daniel GUIET, Mme Diane ZAMMIT, M. Roger HERVOUET, Mme Catherine BONNEAU, M. Jean-Claude NOUHANT, Mme Annie BEAUGUITTE, MM. Jean-Pierre TISLER, Daniel DELAGRANGE, Jean-Louis LAUBRY, Mmes Marcelle CHAMPAULT, Brigitte COLSON, M. Régis BONNIN, Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE, MM. Fabrice METENIER, Hubert CENDRIER conseillers municipaux.

Mme Véronique GOUDY a donné procuration à Mme Aline FOUASSIER,

Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M. André LAIGNEL,

Mlle Marie CHUAT a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,

M. Marcel FOULON a donné procuration à M. Dominique ROULLET,

M. Nicolas GONTHIER a donné procuration à M. Michel BOUGAULT,

Absents excusés : Melle Myriam HADJEZ, Mme Caroline PREVOST.

M. Le Maire ouvre la séance à 18h30 et indique les procurations :

Mme Véronique GOUDY a donné procuration à Mme Aline FOUASSIER,

Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M. André LAIGNEL,

Mlle Marie CHUAT a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,

M. Marcel FOULON a donné procuration à M. Dominique ROULLET,

M. Nicolas GONTHIER a donné procuration à M. Michel BOUGAULT,

En préambule, il installe officiellement un nouveau conseiller municipal : M. Daniel DELAGRANGE. Il succède à Melle Gaëlle COLLIOT, démissionnaire pour raisons professionnelles (mutation dans le sud de la France).

M. Le Maire souhaite la bienvenue au nouveau conseiller municipal.

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Dossier 1 - Budgets primitifs (BP) 2012 (Ville, Eau, Assainissement, lotissements) - tableau des effectifs 2012

Dossier 1-1 : Budgets primitifs 2012 (Ville, Eau, Assainissement, lotissements)

M. Le Maire ouvre le débat sur ces budgets primitifs 2012. Ils s'équilibrent de la manière suivante :

- Le BP de la Ville s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 16 280 700 euros ;
- Le BP annexe de l'Assainissement s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 534 235 euros ;
- Le BP annexe de l'Eau s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 456 185 euros ;
- Le BP annexe Lotissements s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 1 234 500 euros.

Mme COLSON intervient pour formuler plusieurs commentaires sur ces projets de budgets.

Elle observe que la partie fonctionnement du budget Ville représente désormais 90 % contre 86 % en 2011 et qu'inversement la partie investissement se contracte de 14 à 10 % puisque l'essentiel des investissements est désormais réalisé par la CCPI.

.../...

Dans le même sens, elle constate une baisse de l'autofinancement.

Se référant aux montants des dotations inscrites, elle conteste le désengagement de l'Etat.

Au-delà des choix culturels, elle demande qu'une priorité économique porteuse d'emplois soit réellement affichée.

Mme RENAULT-SABLONIERE évoque l'importance de la compensation relais attribuée à la Ville en 2010 en remplacement de la taxe professionnelle. Son montant est nettement supérieur au produit de la taxe professionnelle de 2009.

M. le Maire souhaite rappeler les facteurs explicatifs des évolutions budgétaires.

S'agissant de la taxe professionnelle, il souligne que la base 2010 prise en compte est celle des valeurs enregistrées en 2008 au niveau des entreprises, en légère progression avant la chute de 2009 avec la récession économique. La situation actuelle avec la contribution économique territoriale (CFE/CVAE) est beaucoup moins favorable.

Concernant l'investissement, il précise que si le programme d'équipement a légèrement baissé en corrélation avec l'autofinancement, il convient surtout de prendre en compte le processus de désendettement qui a conduit depuis 2002 à une baisse majeure de l'encours (plus de 94 %, d'environ 12 M€ en 2002 à moins de 800 000 € en 2012).

Au niveau des recettes, il déplore la réduction réelle des dotations de l'Etat avec une baisse anticipée de 2,1 % en 2012 après une diminution effective de 56 000 € sur la DGF forfaitaire en 2011. Il s'interroge sur la suffisance de la baisse escomptée qui risque d'être plus importante et caractérise le véritable étranglement financier subi par les collectivités locales.

Il est ensuite procédé au vote de ces budgets.

Le BP 2012 de la Ville est présenté à l'assemblée.

Après en avoir délibéré et par 27 voix pour, Mme Brigitte COLSON votant contre, M. Régis BONNIN, Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE, M. Fabrice METENIER s'abstenant, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif de la Ville d'Issoudun pour l'exercice 2012.

- Le BP 2012 du service annexe de l'Assainissement est présenté à l'assemblée :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif du service de l'Assainissement d'Issoudun pour l'exercice 2012.

- Le BP 2012 du service annexe de l'Eau est présenté à l'assemblée :

M. CENDRIER souhaite commenter certains points de l'audit du cabinet MERLIN sur les contrats d'affermage des services de l'eau et de l'assainissement.

M. le Maire lui répond qu'il n'y a pas lieu de faire une explication de texte de ce rapport qui n'est pas à l'ordre du jour. Il relève que M. CENDRIER participe rarement aux réunions des commissions municipales lors desquelles toutes précisions utiles peuvent être communiquées aux conseillers.

M. CENDRIER regrette vivement cette absence de réponse.

M. le Maire observe qu'il pourra à nouveau s'exprimer lorsque le dossier sera inscrit à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré et par 30 voix pour, M. Hubert CENDRIER votant contre, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif du service de l'Eau d'Issoudun pour l'exercice 2012.

.../...

- Le BP 2012 annexe des lotissements communaux est présenté à l'assemblée :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif annexe des Lotissements communaux pour l'exercice 2012.

Dossier 1-2 : Tableau des effectifs 2012

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs pour l'année 2012.

Dossier 2 : Personnel - modification du tableau des effectifs

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les mouvements portent sur les postes suivants :

- transformer, à compter du 31 décembre 2011, un poste d'éducateur APS en un poste d'éducateur principal de 1^{ère} classe,
- transformer, à compter du 1^{er} janvier 2012, les postes suivants :

Filière	Nbre	Postes actuels	Nbre	Transformations
Administrative	1	Rédacteur	1	Rédacteur principal
	2	Adjoint de 1 ^{ère} classe	2	Adjoint principal de 2 ^{ème} classe
	1	Adjoint de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint de 1 ^{ère} classe
Culture	1	Professeur d'enseignement hors classe	1	Conservateur du patrimoine
	1	Adjoint principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint principal de 1 ^{ère} classe
	1	Adjoint de 1 ^{ère} classe	1	Adjoint principal de 2 ^{ème} classe
Technique	1	Technicien	1	Technicien ppal de 2 ^{ème} classe
	2	Agent de maîtrise	2	Agent de maîtrise principal
	3	Adjoint principal de 2 ^{ème} classe	3	Agent de maîtrise
	1	Adjoint principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint principal de 1 ^{ère} classe
	2	Adjoint de 1 ^{ère} classe	2	Adjoint principal de 2 ^{ème} classe
	6	Adjoint de 2 ^{ème} classe	6	Adjoint de 1 ^{ère} classe
	22		22	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications du tableau des effectifs 2012.

Dossier 3 – Acquisition de terrains pour un projet d'extension des «jardins de la solidarité»

Dans le cadre du projet d'extension des «jardins de la solidarité», action gérée par le centre municipal d'action sociale d'Issoudun (CMASI), M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de deux parcelles de jardins auprès de Mme Andrée TESTU veuve LE ROHELLEC, situées au lieudit «les Noues Chaudes» pour une superficie globale de 480 m² cadastrées AI n° 351 et 354.

Il précise que le prix d'acquisition de ces parcelles s'élève à 1 000 euros (hors frais notariés).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'acquisition de ces parcelles au prix indiqué.

.../...

Dossier 4 – Vente de terrains non constructibles au lieudit «Cléry»

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la vente de terrains inconstructibles suite à des demandes locales.

4-1 – Vente d'un terrain à M. Nicolas MOREAU

M le Maire précise que la vente concerne une parcelle de terrain cadastrée section AP n° 98 de 41 410 m², anciennement à usage de peupleraie, située au lieudit «Cléry» bénéficiant d'une servitude de passage (parcelle cadastrée AP n° 95). Le prix de vente est fixé à 15 000 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente de cette parcelle au prix indiqué.

4-2 – Vente au GFA de Cléry

M. le Maire indique que la vente concerne une parcelle de terrain cadastrée section AP n° 96 de 3 256 m², anciennement à usage de terre, située au lieudit «Cléry». Le prix de vente est fixé à 1 075 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente de cette parcelle au prix indiqué.

Dossier 5 – Travaux de réhabilitation du château d'eau Charles Michels – dispositions diverses

Dans le cadre du projet de travaux de réhabilitation du château d'eau Charles Michels (travaux de restauration de génie civil), M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les dispositions suivantes :

- le lancement de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour un montant prévisionnel des travaux de 750 000 euros HT,
- le recours à une procédure de marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux,
- la signature par le Maire des marchés correspondants et de toute demande d'urbanisme liée aux travaux.

Mme RENAULT-SABLONIERE pose la question de la décoration artistique du Château d'eau par un créateur de renommée internationale ou nationale. Au regard de son impact visuel pour les issoldunois sur plusieurs décennies, elle suggère que la maquette de l'œuvre puisse être présentée à la population.

M. le Maire précise qu'il prend acte de cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

Dossier 6 - Musée de l'Hospice Saint-Roch – dispositions diverses

6-1- En vue d'enrichir les collections du Musée de l'Hospice Saint Roch, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter un ensemble de dons d'œuvres.

Artiste	Donateur	Titre ou désignation de l'œuvre	Domaine	Statut
Anton PRINNER	Mme Monique TANAZACQ	Tableaux et sculptures	Tableaux et sculptures	DON
Pierre-Paul RUBENS	Mme Suzanne BONJEAN	Jardin d'amour conversation à la mode	Huile sur toile Copie du XVII ^{eme}	DON
Giovanni Battista SALVI	Mme Suzanne BONJEAN	La vierge en prière	Huile sur toile	DON

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces dons à la Ville et autorise le Maire à signer tout document relatif à ces dons.

.../...

6-2 – Acquisition de matériel technique pour le musée - demande de subvention

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC-service des Musées) pour l'acquisition d'un équipement de surveillance vidéo permettant le renforcement de la sécurité du Musée (caméras, système informatique, enregistreurs...)

Mme COLSON interroge M. le Maire sur l'éventuelle élucidation du vol de tapisseries commis au musée quelques mois auparavant.

M. le Maire lui répond qu'il n'est pas informé d'un résultat quelconque sur les investigations qui ont été lancées.

Il précise que les filières concernées par ce type de vols sont très difficiles à identifier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le dépôt de ce dossier de demande de subvention auprès de l'Etat/DRAC.

Dossier 7 – Office de tourisme municipal du Pays d'Issoudun – procédure de reclassement – convention d'objectifs

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'approbation de deux dispositions :

- le dépôt d'un dossier de demande de reclassement de l'Office de Tourisme auprès de la Prefecture de l'Indre ;
- la mise en place d'une convention d'objectifs d'une durée de 3 ans entre la Ville et l'Office de Tourisme précisant les obligations de chaque partie afin de mener à bien le développement touristique local.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

Dossier 8 - Prêt CODAC

M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de l'octroi d'un prêt CODAC à Mme Cristel RIOLLET pour un montant de 2 000 euros relatif à une location accession d'une maison d'habitation située 9 rue Serge Cligman à Issoudun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de l'octroi de ce prêt.

Question orale de l'opposition municipale : statut de l'opposition et respect de la démocratie locale

Mme RENAULT-SABLONIERE intervient pour demander une modification du règlement intérieur permettant d'ouvrir un espace d'expression sur le site internet de la Ville. Elle fait référence au Code Général des Collectivités Territoriales qui dans son article L. 2121-27-1 dispose que «dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur».

M. le Maire lui répond que le site internet ne relève pas de ce régime réglementaire. Il s'agit d'un site purement informatif où le débat polémique n'a pas sa place. Il précise qu'il n'y intervient pas lui-même. A sa connaissance, aucune commune voisine de l'Indre et du Cher n'a un tel espace à l'intérieur du site internet de présentation de leur cité.

Mme COLSON ne comprend pas ce refus et précise qu'elle se réserve la possibilité de tous recours pour faire valoir les droits de l'opposition.

.../...

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2011-12 à 2011-20. Ces dernières sont communiquées au Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 12 décembre 2011 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du vendredi 20 décembre 2011.

Le Maire,
André LAIGNEL